

CUGES-LES-PINS

Indemnités des élus et avenir du bureau de poste

Le conseil municipal a dû voter à nouveau, suite à des erreurs dans la précédente délibération, la fixation des indemnités de fonction du maire et des élus. Jean-Claude Sabetta a précisé que l'enveloppe globale était portée, pour une année pleine, à "72 862€, alors que le total maximum pour une commune comme Cuges est de 86 857€".

"Pour une commune en grande difficulté comme la nôtre, cette délibération, si légitime soit-elle, nous semble gênante, a souligné Antoine Di Ciaccio, pour le groupe d'opposition. Cela revient à augmenter de 950% les indemnités du maire, alors qu'on réduit les charges à caractère général, qu'on ne remplace pas les départs à la retraite et qu'on supprime des CDD... Et vous justifiez cela par le fait que le maire a des charges importantes relatives à ses missions à la Métropole! Il va donc falloir trouver 67 000€ pour ces indemnités, alors que 58 000€ sont inscrits au budget, ce qui signifie qu'on va les enlever ailleurs. Cela nous pose un problème de moralité."

"Vous nous donnez des leçons de morale, mais j'ai sous les yeux ce qui était accordé à mon prédécesseur, a répondu le maire, Bernard Destrost. Et je ne touche pas 2000€ mais 1400€ de la Métropole, et 800€ de la Ville. Je vais partout avec mon véhicule personnel... Je rappelle par ailleurs que pendant 3 ans, je n'ai pris que 100€ par mois en tant que maire. Votre façon d'interpréter les chiffres est un peu douteuse."

Son opposant a souligné que la comparaison avec le mandat précédent était "déplacée": "La

situation n'était pas la même, on ne réduisait pas les charges comme aujourd'hui."

Poste et permis de construire

En marge de l'ordre du jour, le maire a informé le conseil d'un courrier qu'il avait reçu de la Poste lui annonçant la fermeture, du 31 juillet au 21 août, du bureau de Cuges. "Je n'étais en aucun cas informé de cette décision et j'ai exprimé mon désaccord à la direction de la Poste, a indiqué Bernard Destrost. C'est un problème pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer à Gémenos ou Aubagne, mais aussi pour l'activité touristique, les gîtes ruraux, OK Corral... Je leur ai demandé de reconsidérer leur réponse à ce sujet. J'attends une réponse."

Concernant le projet de Zac des Vigneaux, Bernard Destrost s'est engagé à organiser prochainement une réunion publique d'information. Antoine Di Ciaccio a demandé au maire qui avait la délégation urbanisme, depuis la création de la commission, présidée par Jacques Fafri. Il lui a été répondu que c'était toujours Gérard Rossi, mais que "la délégation va être confiée à M. Fafri dans les prochains jours".

L'élue d'opposition a également questionné le maire sur des permis, visiblement "accordés malgré l'avis défavorable des services". "N'ayons pas peur d'aller au contentieux, a suggéré Antoine Di Ciaccio, car si on accepte toutes les divisions, même litigieuses, on va courir pendant dix ans après les logements sociaux!" Le maire lui a assuré qu'il allait toujours dans le sens des avis du service urbanisme.

Fr. G.

SAINT-SAVOURNIN

Les indemnités des élus et les investissements font débat

Le conseil municipal, réuni par Rémi Marcengo, a commencé par un débat sur les indemnités des élus. Suite à des modifications réglementaires, le maire informe qu'il y a lieu de retirer et de déterminer à nouveau l'enveloppe et la répartition de ces indemnités en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, selon lequel le fait que les taux restent inchangés par rapport à la précédente délibération et que seul l'indice brut évolue. Il propose aux élus de revaloriser les taux d'indemnités de la façon suivante : le maire : 32,25 % ; les adjoints titulaires d'une délégation fixée par arrêté du maire : 16,50 % ; les conseillers délégués, titulaires d'une délégation d'amortissement de 20 ans chacun, le premier d'un montant de 658 671 €, au taux d'intérêt annuel fixe de 0 %, (pour le pôle administratif), le second de 191 329 € pour financer la construction de la médiathèque, à un taux d'intérêt annuel fixe (livret A + 1). Ces emprunts sont adoptés par la majorité du conseil.



Débats autour des indemnités des élus et des investissements de la commune. /PHOTO M.R.

ancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une durée d'amortissement de 20 ans chacun, le premier d'un montant de 658 671 €, au taux d'intérêt annuel fixe de 0 %, (pour le pôle administratif), le second de 191 329 € pour financer la construction de la médiathèque, à un taux d'intérêt annuel fixe (livret A + 1). Ces emprunts sont adoptés par la majorité du conseil.

"Une enveloppe globale avait été fixée en début de mandat (avec un taux à 43 % pour le maire) et ce plafond n'a jamais été dépassé, a rappelé le maire. Huit conseillers de la majorité municipale ont décidé, en 2014, de s'en désolidariser. De ce fait, leurs indemnités sont revenues dans cette enveloppe de départ et j'ai décidé que cette partie d'indemnité serait réattribuée à tous les élus. Aujourd'hui, c'est la première fois, depuis le début du mandat que l'indemnité est revalorisée, comme le prévoit la loi." Ces nouveaux taux sont adoptés.

Solange Alvarez, adjointe déléguée aux finances, informe les élus que le programme d'investissement de 2017 fait ressortir un besoin de financement, notamment pour les projets de construction du futur pôle administratif. La capacité d'autofinancement de la collectivité est estimée à 706 325 € HT réparti de la façon suivante : construction du pôle administratif et culturel : loi démolition et gros œuvre : 576 325 € HT ; complexe sportif : étude et travaux : 130 000 € HT.

Rémi Marcengo rappelle que "ces deux projets font partie de son programme et que petit à petit ils se mettent en place. Ce réaménagement du stade est un projet en cours qui s'échelonne sur 3 années. Une commission de travaux va être réunie pour expliquer ce projet". Paul Aubert, de l'opposition, fait remarquer que "comme d'habitude, l'opposition n'est pas tenue informée". Jérôme Veyrat souligne qu'il n'est "pas normal que l'on nous demande de voter, en conseil municipal, sur un point important pour lequel nous n'avons reçu jusqu'à présent aucune information. Les sujets doivent être discutés et décidés préalablement en conseil municipal, avant le vote". Il estime que "la municipalité a fait des choix trop chers pour la construction de ce pôle administratif et qu'il est en droit de le souligner". Marie-France Dagostino, élue de l'opposition, s'inquiète, elle aussi, que "la municipalité investisse autant dans un pôle administratif qui n'est pas en rapport avec les besoins réels de la population". Le maire rappelle que "le projet de construction d'un pôle administratif sur le site des anciennes écoles élémentaires avait déjà été évoqué lors d'un conseil municipal en 2011 par l'ancienne municipalité en place". La majorité municipale vote ce point de l'ordre du jour, l'opposition, quant à elle, vote contre.

Avant la clôture de cette séance du conseil, il a été procédé, comme le prévoit le code de la procédure pénale, au tirage au sort de 9 jurés pour l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises.

tant total de la tranche annuelle est estimé à 706 325 € HT réparti de la façon suivante : construction du pôle administratif et culturel : loi démolition et gros œuvre : 576 325 € HT ; complexe sportif : étude et travaux : 130 000 € HT.

Rémi Marcengo rappelle que "ces deux projets font partie de son programme et que petit à petit ils se mettent en place. Ce réaménagement du stade est un projet en cours qui s'échelonne sur 3 années. Une commission de travaux va être réunie pour expliquer ce projet". Paul Aubert, de l'opposition, fait remarquer que "comme d'habitude, l'opposition n'est pas tenue informée". Jérôme Veyrat souligne qu'il n'est "pas normal que l'on nous demande de voter, en conseil municipal, sur un point important pour lequel nous n'avons reçu jusqu'à présent aucune information. Les sujets doivent être discutés et décidés préalablement en conseil municipal, avant le vote". Il estime que "la municipalité a fait des choix trop chers pour la construction de ce pôle administratif et qu'il est en droit de le souligner". Marie-France Dagostino, élue de l'opposition, s'inquiète, elle aussi, que "la municipalité investisse autant dans un pôle administratif qui n'est pas en rapport avec les besoins réels de la population". Le maire rappelle que "le projet de construction d'un pôle administratif sur le site des anciennes écoles élémentaires avait déjà été évoqué lors d'un conseil municipal en 2011 par l'ancienne municipalité en place". La majorité municipale vote ce point de l'ordre du jour, l'opposition, quant à elle, vote contre.

Avant la clôture de cette séance du conseil, il a été procédé, comme le prévoit le code de la procédure pénale, au tirage au sort de 9 jurés pour l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises.

Des dizaines de milliers de joueurs sont passés par ce tournoi international.

La municipalité peut solliciter le Conseil départemental, à hauteur de 55% maximum, au titre d'un contrat de développement local, afin de financer les projets d'investissement de la commune. Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 2,8M€ HT selon un échéancier allant de 2017 à 2019.

Pour l'année 2017, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 706 325 € HT réparti de la façon suivante : construction du pôle administratif et culturel : loi démolition et gros œuvre : 576 325 € HT ; complexe sportif : étude et travaux : 130 000 € HT.

Rémi Marcengo rappelle que "ces deux projets font partie de son programme et que petit à petit ils se mettent en place. Ce réaménagement du stade est un projet en cours qui s'échelonne sur 3 années. Une commission de travaux va être réunie pour expliquer ce projet". Paul Aubert, de l'opposition, fait remarquer que "comme d'habitude, l'opposition n'est pas tenue informée". Jérôme Veyrat souligne qu'il n'est "pas normal que l'on nous demande de voter, en conseil municipal, sur un point important pour lequel nous n'avons reçu jusqu'à présent aucune information. Les sujets doivent être discutés et décidés préalablement en conseil municipal, avant le vote". Il estime que "la municipalité a fait des choix trop chers pour la construction de ce pôle administratif et qu'il est en droit de le souligner". Marie-France Dagostino, élue de l'opposition, s'inquiète, elle aussi, que "la municipalité investisse autant dans un pôle administratif qui n'est pas en rapport avec les besoins réels de la population". Le maire rappelle que "le projet de construction d'un pôle administratif sur le site des anciennes écoles élémentaires avait déjà été évoqué lors d'un conseil municipal en 2011 par l'ancienne municipalité en place". La majorité municipale vote ce point de l'ordre du jour, l'opposition, quant à elle, vote contre.

Avant la clôture de cette séance du conseil, il a été procédé, comme le prévoit le code de la procédure pénale, au tirage au sort de 9 jurés pour l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises.

Monique REYNIER

ZOOM SUR Roquevaire



La course d'OFNI, c'est aujourd'hui! La ville organise dans le cadre de ses Huveaunades, une fabuleuse course d'Objets Flottants Non Identifiés grâce au barrage qui sera installé sur l'Huveaune. Les participants ont fabriqué pour l'occasion des engins pour s'affronter sur l'eau. Ingéniosité et originalité sont attendues pour cette compétition! Rendez-vous à 16 h 30 au bord de l'Huveaune. /PHOTO ARCHIVES L.P.

LA DESTROUSSE ● **Fête de la moto.** Ce dimanche se tient de 10h à 18h, sur la place de la mairie, la fête de la moto. Pour l'occasion, de nombreuses activités sont proposées : concerts de rock, des circuits de mini-quads... Des acrobaties réalisées avec des motos ainsi que des expositions sont prévues. Un vide-greniers country est aussi organisé. Un bal country est programmé ainsi que des démonstrations de danse. Restauration et buvette sur place. L'entrée est gratuite. ➔ Si vous souhaitez vous inscrire pour le vide-greniers country : ☎ 06 44 23 70 02. Inscriptions pour les stands motos : ☎ 06 84 37 19 16. countrystorytour.jimdo.com

AURIOL ● **Conseil municipal.** Lundi 29 mai, à 18h30, salle des fêtes, conseil municipal.

GÉMENOS ● **Réunion voisins vigilants.** Lundi 29 mai, à 18h30, salle Jean Jaurès, réunion voisins vigilants sur le thème "Sensibilisation des administrés aux cambriolages".

● **Ramassage des encombrants.** Mardi 30 mai, ramassage des encombrants. Inscriptions obligatoires au ☎ 0800 94 94 08 (gratuit).

ROQUEVAIRE ● **Conseil municipal.** Lundi 29 mai, à 18h30 en mairie conseil municipal.

● **Travaux du Pont de l'Étoile.** Dans notre édition d'hier, nous vous annoncions le lancement de travaux au Pont de l'Étoile. Le pont sera fermé de ce lundi 29 mai, et non à partir du 29 juin, et ouvrira fin juin et non fin juillet.

Les autres délibérations à l'ordre du jour

En ce qui concerne le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui avait été délibéré le 27 février dernier et qui portait notamment sur la modulation du régime indemnitaire du fait des absences, les conseillers votent pour que cette modulation soit appliquée à l'ensemble des agents, toutes filières confondues, ceci afin d'éviter une disparité dans le traitement de ces derniers.

Emplois saisonniers

Pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité et de remplacements de fonctionnaires durant la période estivale, il y a lieu de créer plusieurs emplois non permanents d'adjoints techniques et d'adjoints administratifs, soit sous forme de contrat d'accroissement d'activité, soit sous forme de contrat de remplacement

de fonctionnaires. Le nombre de ces emplois saisonniers, qui s'étaleront de juin à fin août 2017, est fixé à 13. Ils seront pourvus uniquement à des jeunes de la commune qui travailleront 15 jours chacun et seront rémunérés selon l'indice au 1^{er} échelon de leur filière.

Le maire obtient également le vote du conseil pour que la commune, qui a en charge l'organisation des TAP, du centre aéré des mercredis et de vacances scolaires, puisse avoir recours à des vacataires chargés d'animer ces activités périscolaires. Ces interventions, qui présentent un caractère ponctuel, seront rémunérées à la vacation aux tarifs suivants : séance TAP : 11,33€ bruts par vacation; mercredi centre aéré : 9,86€ bruts/heure, pour les animateurs titulaires du Bafa et 4,79€ bruts/heure, pour les non titulaires du Bafa. Journée centre aéré vacances scolaires : 55,87€ bruts/journée pour les animateurs

titulaires du Bafa, 43,12€ bruts/jour pour les non titulaires et 88,72€ bruts/jour pour l'animateur référent Bafa.

Commission culturelle

Jeanette Riou, Ire adjointe déléguée à la culture, obtient l'approbation des élus de la majorité pour la création d'une commission extra-municipale culturelle, composée de 8 membres dont 5 du conseil municipal et 3 personnes extérieures, susceptibles de donner un avis ou une expertise sur les thèmes abordés et qui permettra de renforcer les liens entre la municipalité et les administrés sur des sujets d'intérêt commun.

Séjoignant à cette commission : Rémi Marcengo (président), Jeanette Riou (Ire adjointe), Fabrice Constant (comédien), Évelyne Merli et Fabienne Meytre. Aucun membre de l'opposition ne se porte candidat. M.R.

GRÉASQUE

Un dimanche à la mine : lampes et ateliers créatifs

Aujourd'hui, le musée de la mine de Gréasque fête son second dimanche d'ouverture de la saison haute avec des animations accessibles à tous, petits et grands, mêlant créativité, activité ludique et histoire.

Si cette animation plaira sans nul doute aux enfants, les parents sont également les bienvenus pour mettre la main à la pâte, fabriquer et apprendre en s'amusant eux aussi.

Une exposition unique sur les lampes de la mine

Animée par George Podda, mineur de fond de 1978 à 2007, cette exposition vous fera entrer dans le monde de la mine par l'objet le plus utile aux mineurs de toutes époques : leurs lampes!

Et celles-ci ont beaucoup évolué au fil du temps : à carbure, à huile ou à essence, protégées contre le grisou ou non, à flamme ou électrique, à main ou sur casque... Venez découvrir leur histoire et leurs particu-



Le musée de la mine de Gréasque fête son second dimanche d'ouverture. /A.K.

Arnaud KARA
Musée de la Mine de Gréasque - Puits Hély d'Ossel, ouvert de 14h à 18h. Entrées à tarif réduit pour tous, comprennent visite et ateliers. Sans inscription préalable. Renseignements au ☎ 04 42 69 77 00. Rendez-vous aussi sur Facebook et twitter, ou encore sur le site internet de la ville de Gréasque.

CONCERT GRATUIT

Offrez-lui Natasha Saint-Pier

Aujourd'hui, à 16 h, à l'Espace Lucien-Grimaud, Natasha Saint-Pier, la célèbre chanteuse italo-qubécoise se produira à Aubagne à l'occasion de la fête des mères, elle viendra d'ailleurs tout spécialement avec sa maman! Depuis la sortie de son dernier album, Mon Acadie, l'artiste est elle-même devenue maman, et c'est sûrement avec ce nouveau regard qu'elle donnera, face à un large public, ce concert en l'honneur des mamans. Un joli cadeau à partager en famille mais aussi entre amis. La représentation sera gratuite pour tous. /PHOTO DR



JEUNESSE ET SPORT

Les collégiens mis à l'épreuve

Samedi 31 mai, le conseil municipal des jeunes, en association avec le service jeunesse de la Ville et la direction jeunesse et sport, organise une rencontre sportive intercollèges. La rencontre s'organise autour d'un parcours du combattant des collèges d'Aubagne. Des équipes de cinq élèves, soit 20 élèves par collège, pourront effectuer diverses épreuves, comme le ramper sur le sol, la course zig-zag ou encore le passage arbre à corde. /PHOTO DR



Une mini-coupe du Monde de football en Provence

Ce 45^e Festival international Espoirs se déroulera du 29 mai au 10 juin

Mardi 23 mai, en mairie d'Aubagne, Alain Revello, organisateur de l'événement et Pascal Agostini, élu et délégué au sport de la Ville, ont présenté lors d'une conférence de presse, les cinq journées au cours desquelles des matchs du Festival international Espoir de Provence se dérouleront à Aubagne au stade de Lattre de Tassigny.



Cette manifestation sportive a obtenu le label "Légende" de Marseille-Provence 2017, capitale européenne du sport. /PHOTO DR

Ce 45^e Festival international Espoirs Tournoi Maurice-Revello, fondateur de cette épreuve, décédé en 2016, se déroulera du 29 mai au 10 juin sur quatre sites du département : Aubagne, Salon-de-Provence, Fos-sur-Mer et Vitrolles. Cette manifestation sportive a obtenu le label "Lé-

gendé" de Marseille-Provence 2017, capitale européenne du sport.

LA COMPOSITION ET LE CALENDRIER

La composition : Douze équipes internationales s'affronteront en vingt-deux matchs. Groupe A : Angleterre (vainqueur 2016 face à la France), Japon, Angola, Cuba. Groupe B : France, Côte d'Ivoire, Pays de Galles, Bahreïn. Groupe C : Brésil, Ecosse, Indonésie, République Tchèque. Première participation pour quatre pays : Pays De Galles, Cuba, Bahreïn et Indonésie.

Le calendrier des matchs joués à Aubagne : Lundi 29 mai à 17 h Japon/Cuba, match d'ouverture du Festival et 19 h 30 Angleterre/Angola; mardi 30 mai, à 17 h Côtes D'Ivoire/Bahreïn et à 19 h 30, France/Pays De Galles; dimanche 4 juin 15 h Japon/Angleterre, 17 h 30 Angola/Cuba; lundi 5 juin 17 h Pays De Galles/Côtes D'Ivoire et 19 h 30 Bahreïn/France; Les deux matchs de finale auront lieu à Aubagne le samedi 10 juin. À 15 h celui qui déterminera les 3^e et 4^e places et à 17 h 30 la finale pour la 1^{re} et 2^e places.

Depuis 1967, date de création, des dizaines de milliers de joueurs sont passés par ce

VU POUR VOUS

François Dalmas expose au Cercle de l'Harmonie

Le Cercle de l'Harmonie accueille pour quelques semaines, les dessins de François Dalmas. Vendredi 12 mai a eu lieu le vernissage de cette exposition en présence de membres de l'association et des amis. Ils étaient une trentaine, lors de ce vernissage convivial, à se presser pour admirer l'exposition en avant-première.

Le cercle de l'Harmonie est une association à but d'éducation populaire, créée avant même la loi 1901. Propriétaire depuis l'entre-deux-guerres de l'ensemble du numéro 12 du Cours Beaumont, elle y a alors emménagé et mis en location les deux locaux à l'étage et ceux de la Bourse du travail. Ces locaux et les cotisations des 200 membres constituent le principal de ses entrées financières. La cotisation annuelle est de 18€, mais depuis peu, pour un visiteur occasionnel, il est possible à 1€ de s'ins-



François Dalmas (à gauche) présente à Kevin Escalles ses réalisations. /PHOTO G.N.

crire pour la journée. Car seuls les membres de l'association ont accès aux installations. À ces entrées financières, s'ajoutent les revenus du comptoir ou de prestations ponctuelles particulières, permettant de payer les salaires

des deux employés, d'entretenir ou rénover les locaux et de s'acquitter des taxes et impôts. Kevin Escalles est chargé de l'accueil et des activités. Il partage aussi avec Patricia la tenue du comptoir, de la constitution des stocks à la

vente, en passant bien sûr par la gestion globale. Mis à l'honneur jusqu'en juin, François Dalmas, autodidacte dessinant depuis toujours, puise son inspiration dans son imagination, dans la réalité qui l'entoure et dans sa culture d'enfant de Marseille et d'homme du Sud, bourru et généreux. Il s'adonne à la sculpture, à la gouache et à la peinture à l'huile, et réalise aussi avec bonheur des décors de crèches provençales.

Mais pour l'heure, ce sont ses illustrations, déjà bien connues des Aubagnais, qui vont tapisser temporairement pour quelques semaines les murs du cercle de l'Harmonie, pour le plus grand plaisir de ses adhérents qui voient ainsi chaque mois, un nouvel artiste exposer ses œuvres.

Gaby NICOLAS

Le Cercle de l'Harmonie, 12 cours Beaumont. ☎ 04 42 70 12 91.

LA PETADO DE VIRGINIO

Leis istrumen de musico Les instruments de musique

La samano passado parliarian de nouèstres istrumen de musico regionau: galoubet e tambourin mai, de segur, soun à mouloun aqüestres eisso que dounon de soun, que fan de musico për lou pus grand encantament de l'auroi, dou couer, de la sensibleta e, soulide, que lei counouïssèn pas tóuti.

Soulamen es un plesi mai que mai pouchnou quouro si n'en pôu descurbi d'un pau estràng, un pau difèrent de tóuti sei coulèg. Es un pau ce que sentiguèron leis auvidou d'un concert douna lou 3 de febrí 1844 për Berlioz qu'avíe esquiha demiè leis istrumen de soun ouqrèstou un nouèu qu'avíe la fouerno d'un S, ibride de la clarineto e de la trompetto jouga për soun inventaire, un Bèuge, que li disien Adof Sax, que n'en depavou lou brevet en 1846 e lou fè marca souv lou noum de Seïssoufoune.

Aquèu d'aqui èro mai pouderous que la clarinet, plus riche en basse mais à la sonorité plus douce très voisine de celle obtenue avec des instruments à corde. Fait de métal il est cependant classé parmi les instruments de bois et non parmi les cuivres à cause de son embouchure à bec.

Dans notre époque moderne nous trouvons des instruments électroniques, les "aphastères", surtout utilisés par le musicien Dino soldo accompagnant des chanteurs et l'Engèharp.

Le dernier est composé de 132 touches reliées à un ordinateur qui permet de transmettre 6000 messages à la seconde et le son qu'il reproduit est tout à fait semblable à celui du toucher humain.

V. DE LA PLANCO

LA PHOTO DU JOUR



La compagnie L'Argile joue avec la matière. Eric Schlaeflin, metteur en scène, en co-création avec la plasticienne Barbara Fougou a présenté à la Distillerie en première étape de production une pièce de théâtre de Maurice Maeterlinck, "L'oiseau bleu". Sous forme de petits tableaux très visuels qui jouent avec ombres, lumières et matières, la pièce nous conte la quête de "l'oiseau bleu" par un frère et une sœur, Tyltyl et Mytyl, pauvres enfants de bûcheron. Eric schlaeflin a pensé cette création minimaliste comme un petit cirque ou théâtre ambulante à contre-courant d'une esthétique contemporaine. L'insertion d'un film animé projeté par une vieille caméra super-huit est un clin d'œil aux intermédiaires cinématographiques dantan. /TEXTE SERGE MORATA ET PHOTO DR.